



Maisons-Alfort, le 12 mai 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de renouvellement
de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
DELAN WG**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 8 décembre 2008 d'un dossier, déposé par BASF AGRO SAS, relatif à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché n° 9600394, de la préparation DELAN WG.

Considérant la décision de la commission européenne 2008/934/CE du 5 décembre 2008, concernant la non-inscription de certaines substances actives à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du conseil et le retrait des autorisations de produits phytopharmaceutiques contenant ces substances, notamment dans son article 2 précisant que les Etats Membres retirent au plus tard le 31 décembre 2010 les autorisations de mise sur le marché accordées aux produits phytopharmaceutiques contenant les substances énumérées en son annexe ;

Considérant que la préparation DELAN WG contient du dithianon, substance active présente sur la liste de l'annexe de la décision 2008/934/CE ;

Considérant l'avis émis par le ministère de l'agriculture et de la pêche au Journal officiel de la République française du 16 janvier 2009, décidant de retirer au 31 décembre 2010 les autorisations accordées aux produits phytopharmaceutiques contenant du dithianon, sauf décision communautaire contraire avant cette date ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché n° 9600394 de la préparation DELAN WG, détenue par BASF AGRO SAS, dans les conditions précisées dans l'avis du 16 janvier 2009.

Pascale BRIAND